



Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 040-264004292-20250317-250317H1806H1-DE



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 17 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : jeudi 13 mars 2025

Présents :

Jean Didier BATBY, Marcel BOUTET, Evelynne COURROS, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Hirondina DOS SANTOS, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Sylvie DUFAU, Jacques DURAND, Cécile GARRIDO, Jean-Marc HAUQUIN, Jacques LARRIEU, Patricia LOUBERE, Bernard POCH, Patrick POSTIS, Jean-Pierre POUSSARD, Jean-Marie SAUBANERE, Véronique TOUYA

Absents :

Christian BENESSE, Muriel BERGES, Thierry BIBES, Laurent CIVEL, Jean-Marie DOUTHE, Jean René HAUQUIN, Geneviève MALET, Marie-Hélène PALLARES

Pouvoirs :

Armandine BEAUGIER a donné pouvoir à Jean-Marie SAUBANERE, Sandrine BLAISUS a donné pouvoir à Danièle DINCLAUX, Colette LAPEYRE a donné pouvoir à Sylvie DUFAU, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Véronique TOUYA, Michèle PROSPER a donné pouvoir à Sabine DEHEZ, Nicolas SAUGNAC a donné pouvoir à Jacques LARRIEU, Annick SOUBIROU a donné pouvoir à Marcel BOUTET

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	18
Pouvoirs	7
Votants	25

N° 20250317-020

SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE - SAD - COMPTE ADMINISTRATIF 2024

VU l'instruction budgétaire et comptable M22

Madame La Vice-Présidente présente au Conseil d'Administration l'exécution du budget 2024 du SAD du CIAS du Pays Tarusate. Le Compte Administratif se solde comme suit :



SECTION FONCTIONNEMENT	
Dépenses réalisées	2 910 619,52 €
Recettes réalisées	2 625 928,54 €
Résultat de l'exercice=déficit	- 284 690,98 €
Excédent reporté 2023	139 628,39 €
Résultat 2024 cumulé après affectation résultat =déficit	- 145 062,59 €
SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées	3 836,30 €
Recettes réalisées	7 298,31 €
Résultat de l'exercice=excédent	3 462,01 €
déficit reporté 2023	- 1 174,45 €
Résultat 2024 cumulé après affectation résultat = excédent	2 287,56 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1

A APPROUVER le compte administratif 2024 du SAD du Pays Tarusate

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 3

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 24 MARS 2025

La Vice-Présidente du CIAS
 Patricia LOUBERE
 du Pays TARUSATE
 Patricia LOUBERE

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.